

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

MERCREDI 27 MAI 2026

DELIBÉRATION

N°05/27-05-2026/49

OBJET :

INSTITUTIONNEL

**COMMISSIONS RÉGLEMENTÉES / COMMISSION PRÉVENTION DES CONFLITS
D'INTÉRÊTS :
DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE DE DEUX PERSONNES QUALIFIÉES EXTÉRIEURES
À L'EPCI DE CORSE**

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	48
Quorum	:	25
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	26
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	42
Nombre total de votants	:	42
Adoption	:	42

Membres Elus Titulaires présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Angèle BASTIANI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Charles GIABICONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, José BENZONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Michel IENCO, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI à Paula MOSCA, Véronique ARRIGHI à Jean-Marc BORRI, Paul-Félix BENEDETTI à Hyacinthe VANNI, Angèle CHIAPPINI à Christelle COMBETTE, Romain COLONNA à Louis POZZO DI BORGIO, Eveline GALLONI D'ISTRIA à Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI, Pierre GUIDONI à Jean-Martin MONDOLONI, Dominique LIVRELLI à Jean-Charles GIABICONI, Julien PAOLINI à Angèle BASTIANI, Charlotte TERRIGHI à Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI à Pierre NEGRETTI, Jean-François CASTELLI à Olivier VALERY, Gilles CIONI à Stefanu VENTURINI, Karina GOFFI à Jean DOMINICI, Jean-André MAURIZI à Auguste GIOVANNI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-05_27-05-26_49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie réglementaire ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

CONSIDÉRANT les principes généraux du droit administratif relatifs à l'impartialité, à l'indépendance et à la prévention des conflits d'intérêts, notamment issus de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

CONSIDÉRANT les recommandations du guide de l'Agence Française Anticorruption pour la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection des atteintes à la probité ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment l'article 10.1 portant sur les commissions règlementées ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026, et notamment l'article 15 portant sur la composition de la commission de prévention des conflits d'intérêts, précisant notamment :

- ♦ *Sur proposition du Président, le Conseil d'administration désigne lors de la séance d'installation suivant chaque renouvellement général des membres du Conseil d'administration ou au plus tard à celle qui suit, au moins trois membres en dehors du Président, du Trésorier de l'EPCI-C et de leurs délégataires et des membres de la commission des finances, de la commission d'appel d'offre et de la commission concession visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;*
- ♦ *Parmi les membres doivent être désignés au moins deux personnes qualifiées extérieures à l'EPCI-C, dont l'une assure obligatoirement la présidence de la commission qui dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix.*

VU l'installation du Conseil d'administration de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU les délibérations n°02/22-12-2025/2, n°03/22-12-2025/3, n°04/22-12-2025/4, n°5/22-12-2025/5, n°06/22-12-2025/6, n°07/22-12-2025/7, n°08/22-12-2025/8 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025, portant désignation des membres du Bureau, ratifiées par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse du 22 décembre 2025 ;

VU la délibération n°10/22-12-2025/10 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 portant désignation des membres de la Commission des finances de l'établissement ratifiée par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 ;

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
02A-609021907-20260527405_27-05-26_49 DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

VU la délibération n°11/22-12-2025/11 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant désignation des membres de la Commission d'appel d'offres de l'établissement, ratifiée par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 puis complétée par la délibération n°05/26-03-2026/30 du 26 mars 2026 ;

VU la délibération n°12/22-12/2025/12 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, ratifiée par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 :

- Portant désignation des membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts de l'établissement, selon la composition suivante :

Président :

- ♦ Mme/M. (Personne qualifiée extérieure)

Membres Titulaires :

- ♦ M. Saveriu LUCIANI
- ♦ Mme Christelle COMBETTE
- ♦ Mme Véronique ARRIGHI
- ♦ M. Jean-Marc BORRI
- ♦ M. Paul TROJANI
- ♦ Mme Nathalie VOLPI
- ♦ Mme/M. (Personne qualifiée extérieure)

Membre suppléant :

- ♦ Mme Angèle CHIAPPINI

- Précisant que la proposition et la désignation des personnes qualifiées, et donc celle du Président de la commission, interviendront ultérieurement ;
- Donnant mandat au Bureau pour procéder à ces deux désignations complémentaires qui devront être ratifiées lors de la réunion du Conseil d'administration la plus proche ;

VU la délibération n°01/05-02-2026 du Bureau de l'EPCI de Corse du 5 février 2026, adoptant une procédure de désignation de ces personnes qualifiées extérieures garantissant une composition régulière et non contestable tant du point de vue juridique que déontologique ;

VU la délibération n°06/26-03-2026/31 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 26 mars 2026 :

- Prenant acte de la poursuite de la procédure d'identification, de sélection et de désignation des deux personnes qualifiées ;
- Décidant de procéder à la désignation des deux personnes qualifiées extérieures, sur proposition du Président, lors de la prochaine réunion du Bureau, pour ratification du Conseil d'administration lors de sa réunion la plus proche ;

CONSIDÉRANT que ladite procédure a depuis donné lieu à la sélection de ces personnes choisies parmi des personnalités :

- ♦ Remplissant les critères requis suivants :
 - Une compétence reconnue et avérée dans les domaines juridique, économique, financier, social ou pénal ;
 - Une expérience professionnelle ou institutionnelle significative (anciens magistrats, universitaires, avocats, hauts fonctionnaires, experts reconnus, etc.) ;
 - Des garanties d'indépendance et d'impartialité au regard des missions confiées ;

♦ Excluant les critères impératifs suivants :

Exercice d'un mandat d'une fonction ou d'une mission pour le compte de l'EPCI de Corse.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

- Existence d'un intérêt direct ou indirect dans les affaires soumises ou susceptibles d'être soumises à la commission ;
- Pour les avocats, traitement en cours ou récent d'affaires concernant l'EPCI de Corse ou ses établissements rattachés ;

CONSIDÉRANT le calendrier prévisionnel des réunions des instances de gouvernance de l'EPCI de Corse et en particulier le fait que le Bureau ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du Conseil d'administration du 26 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration dispose d'un pouvoir d'évocation prévu à l'article 5.4 des statuts ;

Sur proposition du Président des personnalités qualifiées suivantes :

- ♦ **Maître Josette CASABIANCA-CROCE**
- ♦ **Maître Marie-Josée BELLAGAMBA**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A l'unanimité,

Ont voté POUR : 42

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, José BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **DÉSIGNE** les deux personnes qualifiées extérieures suivantes, dont l'une en qualité de Présidente :
 - ♦ **Présidente : Maître Josette CASABIANCA-CROCE**
 - ♦ **Membre titulaire : Maître Marie-Josée BELLAGAMBA**
- **ADOpte** la composition complète de la commission de prévention des conflits d'intérêts de l'établissement, s'établissant comme suit :

Présidente :

- ♦ **Maître Josette CASABIANCA-CROCE / Personne qualifiée extérieure /**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-05_27-05-26_49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Membres Titulaires :

♦ **M. Saverio LUCIANI**

♦ **Mme Christelle COMBETTE**

.../...

- ♦ Mme Véronique ARRIGHI
- ♦ M. Jean-Marc BORRI
- ♦ M. Paul TROJANI
- ♦ Mme Nathalie VOLPI
- ♦ Maître Marie-Josée BELLAGAMBA / *Personne qualifiée extérieure* /

Membre suppléant :

- ♦ Mme Angèle CHIAPPINI

- **PRÉCISE** que l'indemnité de vacation des personnes extérieures désignées sera fixée conformément aux dispositions de l'article 15.4 du Règlement intérieur de l'établissement, soit :

« 1° Pour la présidence effective d'une séance de la commission de prévention des conflits d'intérêts : 500 euros ;

2° Pour la participation effective en tant que membre à une séance de la commission de prévention des conflits d'intérêts : 200 euros.

Les indemnités prévues au 1° et au 2° ne sont pas cumulables. »

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 27 mai 2026

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,

**Le Secrétaire de séance
désigné par le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Jean DOMINICI

**Le Président de l'Établissement Public
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-05_27-05-26_49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026